

Statut de « Nouvelle entreprise innovante » : le Gouvernement se met-il hors-la-loi ?

Patrick Cerf (PS)

Unique en Suisse, le statut de Nouvelle entreprise innovante (NEI) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, après avoir été ratifié par le Parlement. Imaginé par le Service de l'économie et de l'emploi, ce dispositif permet aux start-ups de bénéficier d'une exonération fiscale et d'un renforcement des aides, sous certaines conditions, via la Promotion économique. Notons que l'investissement financier de base est soumis à une taxation séparée, fiscalement très avantageuse. Enfin, ce statut doit renforcer la crédibilité et la visibilité de la start-up en question.

En septembre 2024, dix entreprises bénéficiaient du statut NEI. Toutefois, force est de constater que les données à disposition du public, en particulier l'impact sur les rentrées fiscales et les retombées économiques directes ou indirectes, ne courent pas les rues. A son article 8, la loi concernant les nouvelles entreprises innovantes stipule pourtant que « Le Gouvernement doit présenter au Parlement un rapport portant sur l'évolution des conditions-cadres de l'économie justifiant la présente loi, dix ans après son entrée en vigueur. » A notre connaissance, deux ans après l'échéance du délai, ce rapport n'a toujours pas été rédigé.

Le statut NEI promettait une économie jurassienne « forte et innovante », à grand renfort d'incitations fiscales. Il est temps de faire le bilan.

Le Gouvernement jurassien est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Dans quel délai un rapport répondant aux exigences légales pourra-t-il être transmis au Parlement ?**
- 2. Dans l'intervalle, le Gouvernement est-il en mesure de fournir des données consolidées sur le nombre total d'entreprises et d'investisseurs ayant bénéficié du statut NEI, ainsi que sur l'impact en matière de rentrées fiscales et les retombées économiques pour notre canton ?**
- 3. Globalement, et après douze ans d'existence, le Gouvernement jurassien considère-t-il que ce dispositif soit un succès ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement jurassien de sa réponse.

Patrick Cerf (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Loïc Dobler (PS)

- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 29 janvier 2025